



**DIRECTION DES PARTENARIATS  
FINANCIERS**

2023/D/DPF/154

Code : 7.5.1.E

**DECISION**

**ETUDE DE DIAGNOSTIC - APOTHIKAIRERIE DE L'HOTEL DIEU  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjoints,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

CONSIDERANT le souhait de procéder à la rénovation de l'apothicairerie de l'Hôtel Dieu et la nécessité de mener une étude de diagnostic préalable

CONSIDERANT le dispositif départemental en faveur du patrimoine proposé par le Conseil Départemental de Vaucluse,

**DECIDE**

DE SOLLICITER une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant total prévisionnel d'étude de 40 475 €HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**VILLE DE CARPENTRAS**  
Publié le :

**11 MAI 2023**

**Administration Générale**



Carpentras, le 11 mai 2023

Pour le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**LE 11 MAI 2023**